



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 Décembre 2021

L'an deux mille-vingt-et-un, le huit décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MOISSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Dominique TRONCIN, Maire

Présents : MM. - BARBIER Emmanuel – BERNOUX Céline - BOUCHARD Brigitte - JACQUET Serge - NICOLIN Sacha - OCLER Christine – RACINE Benoît - RICHARD Pascale – ROUSSELET Philippe

Absents excusés : MAGDELAINE Martial - JOUAIN Céline - BALLOT Dany - DAUDY François - VEURIOT Stéphanie

Secrétaire : OCLER Christine

Membres exercice = 9 – Présents = 9 – Votants = 9

Convocation : 01/12/2021 – Affichage 16/12/2021

Autres invités présents : Nicolas THABARD, Directeur du Foyer logement, Adeline CHAPUIS secrétaire de Mairie.

L'approbation des comptes-rendus des séances du 8 septembre 2021 et du 22 octobre 2021 ont été approuvés par le Conseil Municipal.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

AJUSTEMENT DES COMPTES DE LA COMMUNE

Pour tenir compte d'un dépassement de crédits au chapitre 011 « charges à caractère général » du budget de la commune, environ - 20 000 € le Maire propose au conseil municipal de déplacer des crédits depuis un article excédentaire ce qui se traduit par la décision modificative suivante :

Chapitre 11	Charges à caractère général	+ 20 000
60612	Électricité	+ 6 000
6227	Frais actes contentieux	+ 2 000
61524	Bois et forêts	+ 7 000
61558	Autres bien immo.	+ 3 000
63512	Taxes foncières	+ 2 000
Chapitre 65	Autres charges courantes	- 20 000
65541	Contributions charges territoriales	- 20 000

AJUSTEMENT DES COMPTES DU FOYER LOGEMENT

Pour tenir compte d'un dépassement de crédits au chapitre 011 « charges à caractère général » du budget de la commune, environ - 20 000 € le Maire propose au conseil municipal de déplacer des crédits depuis un article excédentaire ce qui se traduit par la décision modificative suivante :

Chapitre 16	Dépenses affectées à la structure	
6132	Locations immobilières	- 8 000
6541	Créances admises en non-valeur	+ 1 600
6542	Créances éteintes	+ 6 400

Unanimité du Conseil municipal.

OUVERTURE ¼ DES CRÉDITS INVESTISSEMENT VOTÉS EN 2021 au BUDGET COMMUNAL DE 2022

Le Maire rappelle les dispositions existantes au niveau de la comptabilité et qui permettent au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption du budget, d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses affectées au remboursement de la dette.

Pour 2021, le montant budgétisé des dépenses réelles d'investissement (hors emprunt) s'élève à 179 551 €.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir des crédits 2022 en dépenses d'investissement dans la limite de $179\,551 \text{ €} \times \frac{1}{4} = 44\,887 \text{ €}$

OUVERTURE ¼ DES CRÉDITS INVESTISSEMENT VOTÉS EN 2021 au BUDGET FOYER LOGEMENT 2022

Mêmes dispositions pour la comptabilité du foyer logement : Pour 2021, le montant budgétisé des dépenses réelles d'investissement (hors emprunt) s'élève à 7 405 € et 37 000 € pour les cautions.

Le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits en dépenses d'investissement dans la limite de $7\,405 \times \frac{1}{4} = 1\,851 \text{ €}$ et $37\,000 \text{ €} \times \frac{1}{4} = 9\,250 \text{ €}$

TARIFS FOYER LOGEMENT AU 01/01/2022

Nicolas THABARD, directeur du foyer logement présente l'augmentation de 6 % qu'il propose pour 2022 sur certaines prestations :

	Ancien	Nouveau
Redevance OM	10 €	12 €
Repas midi	9,95 €	10,55 €
Repas soir	4,00 €	4,24 €
Repas invité	14,70 €	15,58 €

Les autres tarifs restent inchangés. Le Conseil Municipal accepte la proposition.

Par ailleurs, le directeur du foyer logement espère un taux d'occupation des appartements de 90%, ce qui permettrait d'améliorer la situation budgétaire de la résidence.

CRÉATION / SUPPRESSION DE POSTE AU FOYER LOGEMENT

Monsieur THABARD Nicolas annonce au Conseil Municipal la démission d'un agent social au Foyer Logement occupant un poste à 28h / semaine mais aussi le départ imminent à la retraite d'un autre agent effectuant actuellement des heures de nuit. Pour pallier l'absence de ces agents, Monsieur THABARD Nicolas propose au Conseil Municipal de procéder à :

- La création d'un poste à 30h / semaine
- La création d'un poste à 25h / semaine
- La suppression d'un poste à 28h / semaine

Le Conseil Municipal accepte la proposition.

MISE À DISPOSITION DE TERRAIN – ZD 79 « AUX LOUVIÈRES »

La commune souhaite mettre à disposition le terrain ZD 79 dit « aux Louvières » à un employé des carrières de Moisse. Ce dernier s'engage à entretenir le terrain pendant son occupation.

Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition.

SAUVEGARDE DES DONNÉES DES COLLECTIVITÉS

Monsieur Thabard Nicolas présente le projet de sauvegarde des données pour la Mairie, Le Foyer Logement et l'Espace France Services. En effet le SIDEC (*Syndicat Mixte d'Énergie, d'Équipements et de E-Communication du Jura*) a informé courant 2021 la décision d'arrêter l'hébergement du logiciel de gestion des données, il s'avérait donc nécessaire de signer un accord avec une société qualifiée dans ce domaine.

Après avoir rencontré deux entreprises, Monsieur Thabard informe le Conseil Municipal que l'entreprise Rex-Rotary, basé à Lons-Le-Saunier propose une offre pour ce projet.

La mise en place d'un serveur dans les locaux de la Mairie communiquera en lien avec l'Espace France Services et le Foyer Logement et permettra un échange sécurisé des informations entre les collectivités, la mise en conformité du RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données*) ainsi qu'une sauvegarde de chaque établissement afin de maintenir la conservation des données.

Le Conseil Municipal retient cette entreprise et accepte l'offre.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Depuis que la commune a repris la compétence gestion du foyer logement en 2017, une ligne de trésorerie a été mise en place pour tenir compte du décalage entre le versement des loyers mensuels des résidents et les dépenses de fonctionnement principalement du personnel. Elle est renouvelée chaque année dans la limite d'un montant de 50 000 €. Elle arrive à échéance au 09/01/2022. Il convient de délibérer pour en souscrire une nouvelle pour 2022. Le taux final (index + marge) proposé par le Crédit Agricole est de 1.237 % avec des frais de dossiers de 100 €. Le Conseil Municipal valide l'offre du Crédit Agricole.

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRE VUILLEMIN - LOCAL INFIRMIER

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Vuillemin a été déboutée des fins de sa demande. Un expert a été désigné pour se déplacer au local infirmier. À savoir qu'une avance des frais de dossier d'un montant de 3000€ est à la charge du demandeur, ici, Mme Vuillemin.

TRAVAUX RUE DE LA GARE

Les travaux pour la réfection de la rue de la gare ne seront pas effectifs en 2022, à savoir que le montant de ces travaux s'élève à presque 100 000€ TTC.

RALENTISSEUR RUE D'AUXONNE

La commune a pour projet d'effectuer la mise en place d'un ralentisseur rue d'Auxonne. Une demande de subvention reste à effectuer pour la réalisation de ce projet. Aucun devis n'est en cours à ce jour.

FEUX TRICOLORES AU SEIN DU VILLAGE

Un devis va être demandé pour l'installation de feux tricolores classiques au cœur du village. Les feux intelligents n'étant pas autorisés à proximité des passages piétons, cette solution n'est pas envisagée.

DÉFIBRILLATEURS

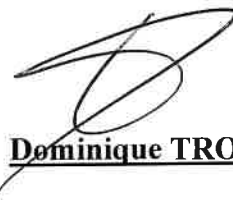
Devant l'obligation de se voir équiper de défibrillateurs, la commune accepte une offre de l'association SDVIES pour 2 appareils, dont 1 pour le foyer logement, l'emplacement du second reste encore à déterminer.

REPAS DE FIN D'ANNÉE DES ANCIENS – CCAS

Une réunion du CCAS s'est déroulée le 07/12/2021, au terme de cette dernière, en raison de la crise sanitaire, la décision d'annuler le repas a été retenue. Cependant des colis vont être distribués aux personnes inscrites.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Dominique TRONCIN